



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET DE LA VALEUR

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°10005-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et de la Valeur atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- Pierres précieuses (Brutes): soixante-cinq grammes soixante-dix (65.70 g) de Saphir (Bleu, Bleu-Vert, Rose, Jaune-Blanc).

<u>Soit au total général</u>: soixante-cinq grammes soixante-dix(65.70g) de pierres gemmes. Objet du dossier de Déclaration N°148en date du 19-09-2024 ayant été soumises au contrôle et de conformité effectué par la Direction des Exportations et de la Valeur, suivant Procès-verbal N°10005-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 10-10-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame ABDUL CADER La Société LA TERRASSE ILAKAKA À ANDOHAN'ILAKAKA RANOHIRA IHOSY

et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

GREATA ENTREPRISES

9/F RM E HARILELA MANSION 81 NATHAN ROAD TST KOWLOON HONG

DESTINATION FINALE: HONG KONG

Le present Certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 10 octobre 2024